RSM Richter Chamberland

RSM Richter Chamberland S.E.N.C.R.L./LLP
Comptables agréés
Chartered Accountants

2, Place Alexis Nihon
Montréal (Québec) H3Z 3C2
Téléphone / Telephone : 514-934-3400
Télécopieur / Facsimile : 514-934-3408
www.rsmrch.com

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Directeur général des élections, Élections Canada

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du parti enregistré Bloc Québécois préparé conformément aux exigences de l'article 424 de la Loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Responsabilité de la direction pour le rapport financier

La direction est responsable de la préparation de ce rapport financier conformément aux exigences de l'article 424 de la Loi électorale du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

RSM Richter Chamberland S.E.N.C.R.L. est un cabinet indépendant membre de RSM International, association de cabinets indépendants d'expertise comptable et de services conseils.

RSM Richter Chamberland LLP is an independent member firm of RSM International, an affiliation of independent accounting and consulting firms.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire des produits reliés aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres du parti et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions présentées.

Opinion

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, le rapport financier du parti enregistré Bloc Québécois est préparé, dans tous ses aspects significatifs, en vertu de l'article 424 de la Loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Méthode de comptabilité et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que les exigences relatives au rapport financier sont détaillées dans l'article 424 de la Loi électorale du Canada. Le rapport financier a été préparé afin de fournir des informations au Directeur général des élections, Élections Canada. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement au parti enregistré Bloc Québécois et au Directeur général des élections, Élections Canada et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que le parti enregistré Bloc Québécois et le Directeur général des élections, Élections Canada.

1

RSM Richter Chamberland s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 17 mars 2011

[1]CA auditeur permis nº 13971

Bloc Québécois

États financiers
31 décembre 2010

RSM Richter Chamberland S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Montréal

RSM Richter Chamberland S.E.N.C.R.L. est un cabinet indépendant membre de RSM International, association de cabinets indépendants d'expertise comptable et de services conseils.

Bloc Québécois

États financiers
31 décembre 2010

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Bilan	3
Actifs nets non affectés et actifs nets investis en immobilisations	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13

RSM Richter Chamberland

RSM Richter Chamberland S.E.N.C.R.L./LLP
Comptables agréés
Chartered Accountants

2, Place Alexis Nihon
Montréal (Québec) H3Z 3C2
Téléphone / Telephone : 514-934-3400
Télécopieur / Facsimile : 514-934-3408
www.rsmrch.com

Rapport de l'auditeur indépendant

Au comité de surveillance des finances et à l'agente principale du
Bloc Québécois

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bloc Québécois comprennant le bilan au 31 décembre 2010, et les états des résultats, des actifs nets non affectés, des actifs nets investis en immobilisations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

RSM Richter Chamberland S.E.N.C.R.L. est un cabinet indépendant membre de RSM International, association de cabinets indépendants d'expertise comptable et de services conseils.

RSM Richter Chamberland LLP is an independent member firm of RSM International, an affiliation of independent accounting and consulting firms.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire des produits reliés aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, de l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice et des actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'effet des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bloc Québécois au 31 décembre 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RSM Richter Chamberland s.e.n.c.r.l.[1]

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 17 mars 2011

[1]CA auditeur permis n° 13971

Bloc Québécois

Bilan
Au 31 décembre 2010

	2010 $	2009 $
Actif		
À court terme		
Encaisse	**874 809**	1 410 707
Placement à court terme (note 4)	**1 000 000**	-
Débiteurs (note 5)	**729 300**	88 495
Frais payés d'avance	**110 994**	41 306
	2 715 103	1 540 508
Immobilisations corporelles (note 6)	**457**	2 772
	2 715 560	1 543 280
Passif		
À court terme		
Créditeurs (note 8)	**600 313**	541 479
Produits reportés	**27 110**	27 110
	627 423	568 589
Engagements (note 9)		
Actifs nets non affectés	**2 087 680**	971 919
Actifs nets investis en immobilisations	**457**	2 772
	2 088 137	974 691
	2 715 560	1 543 280

Voir les notes complémentaires

Pour le Bloc Québécois

_____, Janine Boileau, agente principale

Bloc Québécois

Actifs nets non affectés
Exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010 $	2009 $
Solde au début	**971 919**	1 105
Excédent des produits sur les charges	**1 113 446**	967 033
Investissement net en immobilisations	**2 315**	3 781
Solde à la fin	**2 087 680**	971 919

Actifs nets investis en immobilisations
Exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010 $	2009 $
Solde au début	**2 772**	6 553
Amortissement des immobilisations	**(2 315)**	(3 781)
Solde à la fin	**457**	2 772

Voir les notes complémentaires et les renseignements complémentaires

Bloc Québécois

État des résultats
Exercice clos le 31 décembre 2010

	2010 $	2009 $
Produits		
Allocation annuelle du Directeur général des élections	**2 763 346**	2 742 215
Campagne de financement et d'adhésion	**834 548**	858 226
Autres produits	**2 476**	4 409
Intérêts	**7 345**	16
	3 607 715	3 604 866
Montants attribués aux circonscriptions		
Redevances	**(807 182)**	(848 772)
Montants récupérés sur les cartes de membres	**51 821**	65 340
	(755 361)	(783 432)
Produits disponibles au bureau national	**2 852 354**	2 821 434
Charges		
Salaires et avantages sociaux	**561 409**	541 753
Administration	**412 096**	392 577
Financières	**9 507**	30 141
Plan d'action	**464 654**	191 908
Coordination	**174 702**	236 601
Organisation	**100 180**	103 595
Recherches et sondages	**600**	10 464
Communications	**15 760**	12 386
Élections partielles	**-**	116 280
	1 738 908	1 635 705
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	**1 113 446**	1 185 729
Dépenses pré-électorales	**-**	(204 632)
Préparation à une élection n'ayant pas eu lieu	**-**	(14 064)
Excédent des produits sur les charges	**1 113 446**	967 033

Voir les notes complémentaires et les renseignements complémentaires

Bloc Québécois

État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2010

	2010 $	2009 $
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	**1 113 446**	967 033
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 315**	3 781
	1 115 761	970 814
Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement (note 11)	**(651 659)**	4 158 502
	464 102	5 129 316
Activité de financement		
Emprunt bancaire (remboursement)	**-**	(3 750 000)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**464 102**	1 379 316
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**1 410 707**	31 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**1 874 809**	1 410 707

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du placement à court terme.

Voir les notes complémentaires

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2010

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Bloc Québécois est un parti politique enregistré auprès du Directeur général des élections du Canada en vertu de la Loi électorale du Canada. Cependant, les circonscriptions enregistrées sont inscrites de façon indépendante auprès d'Élections Canada et elles doivent déposer des états financiers distincts auprès d'Élections Canada.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses portant sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif et sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés pour les produits et charges pendant la période couverte. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Comptabilité

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et selon les directives du Directeur général des élections en cette matière.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement informatique	4 ans
Autres équipements	5 ans

Constatation des produits

Allocation annuelle du Directeur général des élections

Cette allocation est calculée selon le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection générale. Elle est comptabilisée au moment où elle est reçue ou à recevoir.

Campagne de financement et d'adhésion

Les produits découlant des campagnes de financement, d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres sont enregistrés sur la base des encaissements.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Campagne électorale

Le remboursement des charges électorales est comptabilisé dans l'exercice de la campagne électorale et lorsque le montant à recevoir peut être déterminé et que son recouvrement est raisonnablement sûr. La demande de remboursement est soumise par le parti à Élections Canada et est établie selon les règlements d'application pertinents de la Loi électorale du Canada.

Autres

Les contributions reçues sous forme de fournitures et de services, à l'exception du travail bénévole, sont constatées à la juste valeur, s'il y a lieu et si le montant est déterminable. Sauf lorsque requis aux termes de la Loi électorale du Canada, la valeur du travail bénévole n'est pas constatée dans les états financiers.

Instrument financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

Actifs à court terme et passifs à court terme

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

3. Modifications futures de conventions comptables

Nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif ou Normes internationales d'information financière

L'ICCA a publié de nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé, qui permettent aux entités de choisir d'appliquer les nouvelles normes ou les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. L'adoption anticipée est permise. Le Bloc Québécois n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption des nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé sur ses états financiers.

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2010

4. Placement à court terme

Le placement à court terme se compose d'un dépôt à terme. Le parti gère son placement en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux d'intérêt est de 1,1 % et l'échéance de celui-ci est de 12 jours.

5. Débiteurs

	2010	2009
	$	$
Allocations du Directeur général des élections	**691 289**	-
Associations de circonscriptions enregistrées	**-**	2 070
Associations de circonscriptions non enregistrées	**1 319**	5 184
Agents officiels	**24 396**	72 541
Autres débiteurs	**12 296**	8 700
	729 300	88 495

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur comptable nette 2010**	Valeur comptable nette 2009
	$	$	**$**	$
Autres équipements	9 133	8 676	**457**	2 283
Équipement informatique	7 817	7 817	**-**	489
	16 950	16 493	**457**	2 772

Bloc Québécois

Notes complémentaires
31 décembre 2010

7. Emprunt bancaire

Le parti dispose d'une marge de crédit d'exploitation pour un maximum de 300 000 $, au taux préférentiel de la Caisse centrale plus 1 %. Cette marge est garantie par les allocations trimestrielles payées par le Directeur général des élections et un engagement à ne pas nantir à d'autres prêteurs les actifs du parti. Le solde est inutilisé au 31 décembre 2010.

De plus, le parti dispose d'une marge de crédit d'exploitation pour un maximum de 400 000 $, servant à financer exclusivement la portion des dépenses électorales du parti remboursable par le Directeur général des élections sous forme de prêt à demande au taux préférentiel de la Caisse centrale plus 1 %. Le prêt à demande est garanti par une hypothèque mobilière sur les sommes à être versées par le Directeur général des élections pour le remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 435 (1) de la Loi électorale du Canada. De plus, le parti s'est engagé à ne pas nantir à d'autres prêteurs les actifs du parti. Cette facilité de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2010.

8. Créditeurs

	2010	2009
	$	$
Fournisseurs et frais courus	**136 739**	188 411
Associations de circonscriptions enregistrées, sans intérêt	**91 911**	143 568
Associations de circonscriptions non enregistrées, sans intérêt	**371 663**	209 500
	600 313	541 479

9. Engagements

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 243 000 $ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	$
2011	**153 000**
2012	**75 000**
2013	**9 400**
2014	**2 800**
2015	**2 800**

10. Opérations entre apparentés

Par décision du conseil général, les contributions et les frais d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres reçus par le Bloc Québécois sont entièrement crédités, à titre de redevances, au compte de l'association de la circonscription de résidence du donateur ou du membre, sauf si ce dernier l'exige autrement par écrit. Cependant, des frais de gestion sont facturés par le Bloc Québécois aux associations des circonscriptions relativement aux adhésions et renouvellements de cartes de membres.

Au cours de l'exercice, le Bloc Québécois a effectué les opérations monétaires suivantes avec les associations des circonscriptions enregistrées et non enregistrées :

	2010	2009
	$	$
Frais récupérés	**59 348**	105 004
Transferts aux associations de circonscriptions durant l'exercice	**628 916**	786 557
Transferts aux associations de circonscriptions durant l'exercice	**(19 966)**	(114 440)

Au cours de l'exercice, le Bloc Québécois a conclu les opérations monétaires suivantes avec les agents officiels des candidats du parti :

	2010	2009
	$	$
Frais récupérés	**-**	1 129
Transferts aux agents officiels	**19 050**	68 258
Transferts reçus des agents officiels	**(8 414)**	(154 197)

11. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement

	2010	2009
	$	$
Débiteurs	**(640 805)**	4 027 802
Frais payés d'avance	**(69 688)**	(18 543)
Créditeurs	**58 834**	122 133
Produits reportés	**-**	27 110
	(651 659)	4 158 502

Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts

	2010	2009
	$	$
Intérêts versés	**9 507**	30 141

Bloc Québécois

Renseignements complémentaires
Exercice clos le 31 décembre 2010

	2010 $	2009 $
Administration		
Loyer	**126 639**	128 779
Assurances	**6 530**	6 998
Taxes et permis	**12 408**	13 358
Téléphone	**15 926**	21 667
Location et entretien d'équipement	**27 952**	30 579
Poste, messagerie et fournitures	**76 486**	50 083
Frais de déplacement	**4 098**	4 998
Frais informatiques	**65 753**	80 189
Honoraires professionnels	**48 464**	40 104
Divers	**25 525**	12 041
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 315**	3 781
	412 096	392 577
Financières		
Intérêts et frais bancaires	**9 507**	30 141
Plan d'action		
Campagne de financement	**6 425**	6 251
Tournées politiques	**35 033**	14 962
Forum jeunesse	**63 032**	87 365
Fonds conjoncturel	**334 377**	52 269
Commissions de la citoyenneté	**25 787**	31 061
	464 654	191 908
Coordination		
Congrès plénier	**(58 000)**	-
Conseil général	**49 897**	55 223
Direction politique et administrative	**45 968**	53 427
Personnel politique	**136 837**	127 951
	174 702	236 601